

## Economie | Économie et entreprises : premiers indices d'impact de la crise en Nouvelle-Aquitaine



Ce vendredi 17 avril, les directions régionales de la Banque de France, de la Direccte et des finances publiques ont donné de nouveaux éléments économiques concernant les entreprises concernées par les demandes de chômage partiel ou d'aides nationales dans le cadre du "fonds d'urgence" pour les petits entrepreneurs, porté ce mercredi à 7 milliards d'euros. Ils dressent ainsi un constat (provisoire) d'une nette hausse des demandes provoquées par le contexte de l'épidémie, notamment dans certains secteurs comme le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration. On fait le point sur les chiffres arrêtés entre le 14 et le 16 avril.

Ce mardi, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire et le ministre des Comptes Publics, Gérard Darmanin, ont chiffré plus précisément [les perspectives économiques de la France](#). La prévision de croissance chute à -8% dans le projet de loi de finance rectificative, présenté ce mercredi en conseil des ministres. Le déficit public, lui, se creuserait à environ 9% du PIB et la dette atteindrait 115%. Pour rappel, la semaine dernière, ces prévisions étaient respectivement de -6% pour le PIB, 7,6% pour le déficit public et 112% pour le montant de la dette. Les deux membres du gouvernement ont également annoncé une augmentation du montant du plan d'urgence, passé de 20 à 24 milliards d'euros et du fonds de solidarité aux TPE (Très Petites Entreprises) et aux indépendants, qui passe à 7 milliards d'euros (soit 1 milliard d'euros supplémentaire). Si l'impact économique national et régional de la crise du covid-19 sont encore difficilement mesurables, les responsables locaux de la Banque de France, des finances publiques et de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) ont donné ce vendredi 17 avril de nouveaux éléments de réponses sur les entreprises ayant bénéficié des différentes aides nationales et des mesures de chômage partiel.

### 48 000 entreprises concernées par le premier volet du fonds d'aide national

Isabelle Martel, directrice régionale des finances publiques, a ainsi précisé que les mesures de report de délais de paiement et de remises d'impôts directs avaient été sollicitées par 7100 entreprises en Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 137,5 millions d'euros, dont 1780 entreprises en Gironde (41 millions d'euros). La responsable a aussi évoqué une augmentation "substantielle" des remboursements des crédits de TVA : +9% en Gironde au 1er trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019, et une augmentation du montant général de +46% (246

millions d'euros contre 168 millions). Concernant le premier volet du fonds de solidarité nationale (c'est à dire une aide directe de 1500 euros mensuels dès 50% de chiffre d'affaires), 48 000 entreprises sont concernées en région pour un montant total de 62,5 millions d'euros "avec une moyenne d'un peu plus de 1300 euros par entreprise". Elles sont 14 600 en Gironde, ce département représentant 19,2 millions d'euros. "Les secteurs les plus concernés sont le commerce, les activités de service, l'hébergement et la restauration et la construction", a ajouté Isabelle Martel. Le décret paru ce vendredi 17 avril au Journal Officiel a par ailleurs assoupli les conditions d'accès à ce fonds de solidarité, qui mesure la perte du chiffre d'affaire d'avril 2020 par rapport à avril 2019 mais aussi, et c'est la nouveauté, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur l'année 2019. Les agriculteurs en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), artistes auteurs ou entreprises en redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde sont aussi éligibles à ces aides qui, selon elle, ont un taux d'acceptation de 97%.

## Chômage partiel : 80 000 dossiers traités

Du côté de la Direccte, le directeur adjoint Patrick Haussel a précisé que 80 000 dossiers avaient déjà été traités en région sur les demandes d'activité partielle pour un effectif de plus de 700 000 salariés en demande. "Ça continue à arriver. Les difficultés d'inscription sur la plateforme sont en train de se résorber, elle concernait 2% de dossiers bloqués la semaine dernière, soit environ 1600 dossiers. Les premiers paiements vont commencer à arriver dans les tous prochains jours. Il peut y avoir un délai (entre une semaine et dix jours) entre le bouclage de la demande d'indemnisation et la paye", a ainsi précisé le responsable. Le secteur du bâtiment est le deuxième secteur d'activité le plus concerné, avec 11 600 établissements et 92 000 effectifs, derrière le commerce (et troisième si l'on tient compte de la catégorie "autres services", la plus importante), soit "environ 15% du nombre d'heures demandées".

Si l'on sait qu'un comité de crise a été mis en place au niveau national pour surveiller que les entreprises paient bien leurs factures à temps, on sait désormais que, toujours selon Patrick Haussel, la DIRECCTE n'a, pour l'heure, "pas encore mis en place de système particulier de détection de fraude, nous sommes encore en phase d'instruction des demandes. Là où on sera plus attentifs, ce sera au moment des paiements pour savoir si une entreprise qui a fait une demande d'activité partielle locale n'aurait pas, dans le même temps, continué à travailler. La Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Direction Générale du Travail nous ont demandé d'aller contrôler certaines entreprises de façon ponctuelle. Ensuite, il y aura des contrôles statistiques sur les demandes faits informatiquement". Concernant le bâtiment et la reprise des chantiers, la préfète de région Fabienne Buccio a précisé que ses services étaient "en train de travailler à lever tous les verrous qui empêchaient certains secteurs de travailler avec les collectivités locales. Certaines avaient interrompu le fonctionnement de tous leurs services administratifs pour les permis de construire. Tout ne redémarrera pas d'un coup le 11 mai, ce qu'on aura pu faire avant sera déjà ça de fait. On voit des chantiers reprendre, même si on reste en attente des règles nationales, ça ne nous empêche pas de travailler avec la région et les acteurs économiques au sujet de ces reprises".

## Conjoncture et médiation du crédit

La direction régionale de la Banque de France, elle, vient de sortir son enquête de conjoncture pour le mois de mars. Elle évalue nationalement à -32% la perte d'activité sur une "semaine type" de confinement, et chaque quinzaine de confinement entraînerait une perte de PIB annuel estimée aux alentours de -1,5%. En région, l'industrie aéronautique et spatiale et la fabrication industrielle (équipements électroniques, machines, ect.) sont plus touchées que les autres secteurs, même si le rapport fait état d'une dégradation de trésorerie dans l'ensemble des filières.

Le directeur régional de la Banque de France, Denis Lauretou, a pour sa part précisé que la médiation du crédit, qui explose au niveau national, "reste encore assez peu sollicitée en région, même si elle augmente beaucoup". Ainsi, au 16 avril, la Banque de France régionale a recensé 159 dossiers éligibles dont un tiers en Gironde, ce qui concernerait environ 1000 salariés et des entreprises avec un effectif moyen de six salariés. Toutes les entreprises peuvent saisir le médiateur du crédit, à l'exception des SCI et des établissements de crédit. Les travaux et discussions des responsables régionaux doivent se poursuivre : si un comité régional de suivi de financement de l'économie s'est tenu ce jeudi, la préfète a annoncé qu'un prochain devrait se tenir jeudi 23 avril spécifiquement dédié au secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.



Romain Bétéille

Crédit Photo : [aqui.fr](http://aqui.fr)  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 17/04/2020  
[Url de cet article](#)